

Le 17 mai 2022



Objet : Demande d'accès du 27 avril 2022
N/D : 225579DAJ

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 27 avril dernier ainsi qu'à un échange courriel avec la soussignée le 29 avril dans lequel vous avez mentionné vouloir connaître la date à laquelle la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan (NEQ : 8813426606) a réalisé son dernier maintien.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint la dernière déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale datant du 27 août 2020.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La substitut du responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,



Marilyn Larivière, Avocate
marily.lariviere@cnesst.gouv.qc.ca
Tél. : 418 643-4933, 
Télec. : 418 646-3678

ML/cb

P. j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale

Accusé de réception

Merci !

La déclaration a été transmise le 27 août 2020 à 07 h 56 min 41 s.

Le numéro de confirmation est **9G7IAMWB6DBM70**.

Document à télécharger

Version PDF de l'accusé de réception de votre déclaration en matière d'équité salariale du 27 août 2020.

Compétence fédérale

Votre entreprise est-elle de compétence fédérale?	Non
---	-----

Renseignements sur l'entreprise

Secteur d'activité	Administrations publiques
Sous-secteur d'activité	Administrations publiques locales, municipales et régionales
Date du début des activités	Le 20 novembre 1996 ou avant

Nombre de personnes salariées

Votre entreprise a-t-elle eu une moyenne de 10 personnes salariées ou plus entre le 21 novembre 1996 et le 20 novembre 1997?	Non
--	-----

Depuis le 1 ^{er} janvier 2008, votre entreprise a-t-elle eu une moyenne de 10 personnes salariées ou plus au cours d'une année civile	Oui
--	-----

En quelle année votre entreprise a-t-elle eu une moyenne de 10 personnes salariées ou plus?	2008
Quelle était la moyenne des personnes salariées?	10 à 49 personnes salariées

Équité salariale

Avez-vous réalisé vos travaux d'équité salariale pour l'ensemble des personnes salariées de votre entreprise?	Oui
---	-----

Affichage des résultats de l'exercice d'équité salariale

Date de l'affichage des résultats	2013-05-06
-----------------------------------	------------

Évaluation du maintien de l'équité salariale

Avez-vous réalisé vos travaux pour évaluer le maintien de l'équité salariale pour l'ensemble des personnes salariées de votre entreprise?	Oui
---	-----

Affichage des résultats de l'évaluation du maintien de l'équité salariale

Date de l'affichage des résultats

2018-08-03

Renseignements sur la personne déclarante

Nom

Morin

Prénom

Isabelle

Téléphone

450 588-2326

Poste

Adresse courriel de l'employeur

comptabilite@sra.quebec

Mode(s) de communication à privilégier

Par courriel et par courrier postal

Je désire être volontaire pour tester des outils et des communications relatifs à l'équité salariale développés par la CNESST.

Non

Déclaration

Je déclare que je suis une personne autorisée à produire la présente déclaration et que les renseignements qui y figurent sont exacts. Je sais qu'une fausse déclaration peut entraîner les sanctions pénales prévues dans la Loi sur l'équité salariale.

Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail

cnesst.gouv.qc.ca